

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Philippe HOUDAILLE.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme NICOUD Armelle, Mme COMBECAU Solenn, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme MENARD Elise, M. HIERNAUX Vincent.

Absent excusé : M. LE CLEGUEREC Marc, Mme LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Elise MENARD

Le compte-rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que les questions concernant les points 1, 3, 4, 5 et 6 sont reportées à un prochain conseil municipal du fait que certains éléments comptables ne sont pas connus à ce jour.

Orientation des investissements 2016

Des travaux doivent être effectués dans le cadre de la réfection :

- *Mur de la ruelle Michon* : Montant des travaux 4 059,60 € TTC. Une subvention sera demandée à hauteur de 2 706,40 €.
- *Toiture de l'église* : La noue doit être remplacée rapidement et le démoussage sur la totalité de la toiture effectué.
 - o Coûts estimés :
 - Noue : **1 824,35 € TTC**
 - Démoussage complet : **4 877,66 € TTC**

Par ailleurs, lors de la visite d'une entreprise pour le remplacement de la noue, celle-ci a préconisé de procéder à la restauration intégrale d'un des versants de la toiture. Un devis a été réalisé par cette société. Le coût n'étant pas négligeable, le maire a pris contact auprès de monsieur Riccardo Giordano, architecte des monuments historiques afin que celui-ci émette un avis.

Dans l'éventualité qu'il faille réaliser cette réfection et dans un souci d'anticipation, la mairie va effectuer une Demande d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et une autre au titre de la réserve parlementaire pour financer en partie ces travaux. Elle serait sans conséquence si les travaux de la réfection du versant de la toiture n'étaient pas à réaliser.

PLU

- Cette étude s'échelonne sur 2 ans. Cette année, le coût devrait être de 12 000 €. Une subvention de l'état nous sera versée à hauteur de 6 000,00 € et une réserve parlementaire de 4 250 €.

Atelier communaux dans le cadre du contrat rural

- Les travaux débuteront en mai ou juin après lancement de l'appel d'offres.
 - o Montant de l'opération 96 000,00 €
 - o Montant total des subventions 64 000,00 €

Renouvellement du bail d'une maison communale

Monsieur le maire donne la parole à Madame VERBEKE Muriel présidente de la commission logements.

Mme la présidente fait part de la réunion de la commission qui s'est tenue le 7 mars dernier et expose les différents points abordés lors de cette réunion. Parmi eux, le bail des locataires en place dans la maison communale située au 1 impasse Gabriel Carbon a été évoqué. En effet, celui-ci arrive à échéance le 30 novembre 2016.

Un nouveau bail est en réflexion et devra tenir compte de la réglementation en cours.

Par ailleurs, elle indique que la mairie, en tant que propriétaire, est tenue par la loi de faire effectuer un dossier technique immobilier comprenant les diagnostics suivants :

- DPE : Diagnostic de Performance Énergétique
- CREP : Contrat au Risque d'Exposition au Plomb
- ERNT : État des Risques Naturels et Technologiques
- DAPP : Diagnostic Amiante Parties Privatives
- Métrage (loi Boutin).

Un devis a été demandé à quatre sociétés pour effectuer cette prestation. **ODE Diagnostic - 2**, bis rue Dupont de l'Eure, 75020 PARIS proposant une offre la moins disante et la plus complète a été retenue.

Celle-ci interviendra le mercredi 23 mars 2016 pour réaliser cette étude.

Délibération relative à une réserve parlementaire

Monsieur le maire propose de demander une réserve parlementaire pour la réfection du mur de la sente de la ruelle Michon

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| - Coût des travaux estimé : | 4 059,60 € TTC |
| - Demande de réserve parlementaire : | 2 706,40 € |
| - Fond propre de la commune : | 1 353,20 € (TVA comprise) |

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de demander une réserve parlementaire pour la réalisation de ces travaux.

Délibération relative à une DETR et d'une réserve parlementaire

Monsieur le maire propose de demander une DETR et une réserve parlementaire pour la réalisation des travaux concernant la réfection de la toiture de l'église si l'architecte des monuments historiques le recommande.

Le plan financier serait le suivant :

- Coût des travaux estimé (comprenant la noue) :	34 865,70 € TTC
- Demande DETR 60 %	13 058,85 €
- Demande de réserve parlementaire	7 290,00 €
- Fond propre de la commune	14 516,85 € (TVA comprise)

Si les travaux ne concernaient que le remplacement de la noue et le démoussage de la toiture, une demande de réserve parlementaire porterait sur ces travaux uniquement soit :

- . Montant total estimé : 6 092,74 €*
- . Montant de la subvention (80 %) : 4 874,19 €*
- . Fond propre de la commune : 1 218,55 €*

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de demander une subvention au titre la DETR et une autre au titre d'une réserve parlementaire pour la réalisation de la réfection de la toiture de l'église ou une demande de réserve parlementaire dans le cas du remplacement de la Noue et du démoussage de la toiture.

Délibération relative au vote des délégués au SMIVVO

Vu les statuts du Syndicat du SMIVVO

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du syndicat.

Compte tenu du résultat du vote

- Mme NICOUD Armelle conseillère, 5 rues de l'église, Moussy - titulaire
- M. HIERNAUX Vincent conseiller, 5 impasse Gabriel Cardon, Moussy - suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat du SMIVVO

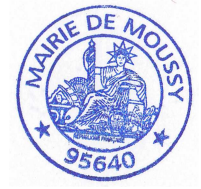
Délibération sur l'implantation de la société LEPICARD

Le conseil municipal,

Vu, le dossier déposé par la société LEPICARD à la préfecture du Val d'Oise pour l'exploitation de silos de stockage de céréales en date du 28 novembre 2013, complété le 3 décembre 2015,

Demande

- La réalisation d'un contrôle annuel par les services de la préfecture avec communication du résultat à la population,
- Le respect impérativement des quantités énoncées dans le dossier.



S'oppose

- A tout stockage sous tente,
- A tout agrandissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le contenu de la délibération concernant l'implantation de la société LEPICARD.

Questions et informations diverses

Les travaux sur la départementale 159 sont en cours de réalisation par le centre d'exploitation des routes du Val d'Oise.

La journée du bénévolat s'est déroulée le samedi 12 mars. Le conseil municipal remercie les habitants qui se sont déplacés.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait à MOUSSY, le 26 mars 2016

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

